



Centre Communal  
d'Action Sociale  
Hôtel de ville  
BP 100  
74152 Rumilly cedex  
Tél. 04 50 64 69 02

## ↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

**L'an deux mille vingt-cinq, le 17 février à neuf heures,**

**Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 6 février 2025

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 11 votants dont 9 présents et 2 pouvoirs.

**PRÉSENTS** : Mmes Christine BOICHET-PASSICOS, Béatrice CHAUVETET, Astrid CROENNE, Liliane DEBERNARDI, Fabienne JACCOUD, Marie STABLEAUX et Cécile VUILLARD  
MM. Jean-Noël CASSÉ et Claude PERRUISSET.

**PROCURATIONS** :

Mme Jocelyne BIJASSON a donné pouvoir à Mme Marie STABLEAUX  
Mme Edwige LABORIER a donné pouvoir à Mme Astrid CROENNE.

**EXCUSÉS** : Mmes Monique BONANSEA et Julie DESBIOLLES  
MM. Christian DULAC et Daniel GIRODIN.

M. Claude PERRUISSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-02-07

**Nature de l'acte : 7 – Finances locales  
7.6 – Contributions budgétaires**

**Objet : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE L'ETAT POUR  
UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES (ASL)  
DURANT L'ANNEE 2025**

*Rapporteur* : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Des ateliers sociolinguistiques sont mis en place à l'Espace Croisollet depuis mars 2017. Le bilan annuel sera présenté au comité de pilotage des ASL au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025 et sera intégré au rapport d'activité des services du CCAS.

**Le bilan plus détaillé est présenté lors du conseil d'administration.**

**Chiffres clés du bilan 2024 :**

280 heures de cours en présentiel ont été dispensées.

Poursuite de la mise en place de 4 groupes par semaine, mardi matin et après-midi, jeudi matin et après-midi.

Le nombre de participants en 2024 est de 105

- 81 nouveaux participants.
- 29 hommes et 76 femmes
- 65 % des personnes sont en France depuis moins de 5 ans
- 19 sont bénéficiaires du RSA connus
- 46% des participants sont en recherche d'emploi, l'apprentissage de la langue est donc un véritable levier d'insertion.

Les moyens mis en œuvre :

- Mise à disposition des locaux par l'Espace Croisollet (CCAS)
- Information et orientation par les partenaires du projet : France Travail, Conseil Départemental, Espace Croisollet, OSCAR, Médiathèque
- Temps de travail de la coordinatrice de l'Espace Croisollet : préparation de l'action, pré-inscription, coordination et bilans  
Total : 152h soit 0,10ETP soit 5 012 € prévus en 2024 (5012 € réalisés 2024)
- Entretiens de positionnement, interventions et animations par la formatrice FLE Véronique CHAFFANJON  
Total prestation : 24 750 € au BP 2025 (réalisé 2024 : 25 875 €, cette somme varie en fonction du calendrier scolaire) ;

Le budget total s'élevant à 29762 € au BP 2025, il est proposé de solliciter à nouveau une augmentation de la subvention de 1 000 € auprès du Département et de 1 000 € auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Haute-Savoie (augmentations précédemment non acceptées), soit une demande auprès du Département pour une subvention de 8 000 € (7 000 € accordés en 2024) et auprès de l'Etat pour une subvention de 11 000 € (10 000 € accordés en 2024).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, par 11 voix POUR (9 membres présents et 2 par pouvoir),**

- **APPROUVE la demande de subvention 2025 auprès du Département (8 000 €)**
- **APPROUVE la demande de subvention 2025 auprès de l'Etat (DDCS) (11 000 €).**
- **AUTORISE M. le Président du CCAS à signer tous les actes s'y rapportant.**

Ainsi délibéré,

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,  
Claude PERRUISSET**



**L'Adjointe au Maire chargée des  
affaires sociales, du logement, de la  
petite enfance et des relations avec les  
aînés,**

**Vice-présidente du CCAS**

**Astrid CROENNE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20250217-2025\_02\_SS\_D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2025  
Publication : 20/02/2025

La Vice-présidente du CCAS  
Astrid CROENNE



Signé par : ASTRID CROENNE  
Date : 19/02/2025  
Qualité : DOCUMENT VICE-PRÉSIDENTE CCAS



